

## C.T.P.L. DU 19 février 2009

### 1° Approbation PV CTPL du 15 décembre 2009

Vote : unanimité

### 2° Exécution budgétaire 2008/budget 2009



Exécution du budget 99,98 %

Mme Assouline signale qu'elle a répondu à toutes demandes des postes et services, sauf pour les travaux à Nice Amendes, compte tenu de l'avenir incertain des locaux à Thiers (SIP...)

Examen minutieux des chiffres...hausse des frais d'avocats, +5,5% des frais de déplacement, baisse des dépenses d'imprimés, du poste "fluides" malgré la hausse de l'EDF et du gaz, examen minutieux des chiffres...des réponses à nos interrogations sur les postes "autres dépenses" "prestations externes"...

**FO** remarque aussi que l'administration a évité aussi les travaux thermiques de la TG...

A cela la Présidente du CTPL répond que vu le montant des travaux, elle est satisfaite d'avoir obtenu le financement par PARIS, compte tenu de l'installation de la DDFIP dans le département, le Plan de relance national de décembre 2008 devrait nous profiter, les travaux débuteraient au printemps ou à l'automne.

**FO** est « surpris » de ne pas voir de fongibilité de crédits apparaître car en 2008 il y a eu des jours de grève et le département a toujours été en sous effectif...

La présidente précise qu'il n'y a pas eu de fongibilité au niveau national.

Pour nous faire avaler la « fongibilité asymétrique », une somme conséquente avait été dégagée la 1<sup>ère</sup> année. Depuis, les dépenses de personnel sont devenues la variable d'ajustement du budget.

Mme Assouline nous annonce ensuite la création des **Responsables Immobiliers** de l'Etat, chargés de connaître le patrimoine de l'Etat dans un département afin d'en optimiser la gestion.

Le responsable sera issu de notre administration, parmi les cadres A+ du département et sera sous l'autorité du préfet. Les travaux, le chauffage, la climatisation tout s'articulera autour du RIE, il préconisera des déménagements...

Si on peut être d'accord sur le principe de rationalisation, il nous paraît extrêmement dangereux d'en enlever la responsabilité au CTPL directionnel

VOTE : FO contre

### 3° La DDFIP des Alpes Maritimes

Actuellement, le n°1, M. PEICLIER, DSF et le n°2 « transverse » M. DESSIMOULIE, TPG sont nommés.

Courant mars, avec installation en avril, seront nommés les n°2 de la gestion fiscale et de la gestion publique, ainsi que le chef de la mission qualité comptable et maîtrise des risques (ancien receveur divisionnaire).

La filière gestion publique et la mission transverse s'installeront rue Delille dans les locaux de la Trésorerie Générale.

La division RH et la logistique s'installeront en septembre ou en décembre 2009 en fonction de l'avancement des travaux.

#### **4° Plan départemental de création des SIP**

##### En 2009

SIP préfigurateur, **MENTON** vient d'être créé juridiquement. Viennent ensuite : **ANTIBES** au 1/4/2009 et **GRASSE** au 1/12/2009 : un CTPL sera réuni à ce sujet en septembre 2009.



##### En 2010 :

1 SIP à **CAGNES/MER**

A Nice il y aurait 6 SIP : 4 à **CADEI**, 1 à **THIERS**, 1 à **DURANTE**

A titre anecdotique, la Présidente de CTPL nous signale que la fréquentation au CDI de l'Arénas est proche de zéro, elle pense qu'à Thiers il y aura beaucoup plus d'accueil qu'à CADEI.

Elle reconnaît que pour Menton cela a été plus facile à mettre en place le SIP puisqu'il y avait déjà un Hôtel des Finances, à Antibes il y a eu maintes réunions, il n'y a pas de souci majeur...

Il y a pour elle une différence de culture entre les agents de l'ex DGCP et ceux de l'ex DGI, les agents du Trésor pensent plus aux conditions de sécurité, l'installation de caméra pour les agents des impôts est perçue comme du flicage... Il est vrai qu'au Trésor nous avons plus d'encaisse de maniement d'argent

Pour CHORUS le déménagement est prévu, Mme Assouline recevra tous les agents

**FO** rappelle qu'il faudra réunir une CAP spéciale après le CTP et avant le 01/04/09.

Les agents du SP d'Antibes seront formés sur 3 jours avant le 1<sup>er</sup> avril, par binôme (EX DGCP ET DGI)

**FO** demande quand sera communiqué le bilan des SIP préfigurateurs, réponse : au prochain CTPL...

**Notre délégation s'étonne que 3 jours plus tôt, au CTP Impôts, les annonces sur la cartographie des SIP aient été beaucoup plus précises. (Voir dans le cadre ci dessous.)**

##### **INFORMATION SUR LES SIP PREVUS EN 2010 : projet proposé par la direction à la DGFIP**

Aucune date n'est retenue pour le moment. La DGFIP devrait faire connaître sa réponse fin mars au plus tard.

- SIP de CAGNES-SUR-MER : 21 agents + 2 huissiers du Trésor. Chef de service : le trésorier.

4 SIP sur le site de Cadeî :

- SIP 1 : CDI de Nice-Ouest, Nice-Arénas ( en partie ) et trésoreries de Cagnes ( en partie ), Vence et Nice la Plaine. Chef de service : 1 trésorier,
- SIP 2 : CDI de Nice-Centre et trésoreries de Nice Rossini, Nice la Plaine et Nice Verdi. Chef de service : 1 trésorier,
- SIP 3 : CDI de Nice-Est, partie de Nice-Extérieur et partie de Nice-Arénas + trésoreries de Nice Port, Nice Rossini et Levens. Chef de service : 1 IDEP/DGI,
- SIP 4 : CDI de Nice-Collines et trésoreries de Nice Arènes et Nice Verdi. Chef de service : 1 trésorier,

1 SIP sur le site de Durante : Parties des CDI de Nice-Extérieur et Nice-Arénas. Trésoreries : Nice la Plaine, Nice Verdi et 8 trésoreries de proximité. Chef de service : IDEP/DGI

1 SIP à la Trésorerie de THIERS : CDI de Nice-Paillon et trésoreries de Nice Verdi et Nice Rossini. Chef de service : IDEP/DGI.

Mme Assouline ne peut que parler au conditionnel, c'est compliqué, les choses peuvent encore évoluer...pour CAGNES/MER il y a le découpage des zones de compétences entre autre pour la ville de Carros, le recouvrement était fait par la T de Cagnes/mer, l'assiette au CDI de l'Arénas...

Rien n'est figé sur ce sujet

Mme. Assouline reconnaît n'avoir pas été assez précise, elle juge que le mieux dorénavant ce serait d'avoir des CTPL commun Impôts/Trésor

Les agents de Nice la Plaine seraient répartis entre Cadei, Durante et Thiers, les agents de Thiers entre Cadei et Thiers

### **5° Pôle de recouvrement spécialisé (PRS)**

L'administration nous dit que ce sera une petite structure, créée pour les côtes complexes de plus de 30 000 euros (impôts prof. + impôts des particuliers). Il y aurait 4 A, 8B, 1 C (dont 3A et 3B issus de la filière gestion publique).

Le pôle serait installé de préférence dans un bâtiment abritant par ailleurs un SIE.

Il y aurait appel à candidature, où prendre les agents ?

### **6° Réorganisation d'emplois de cadres A (Beausoleil, Vallauris, TG)**

Un Receveur Percepteur chargé de mission spéciale est affecté à la TG.

Grasse la Paoute devient Trésorerie de 2<sup>ème</sup> catégorie au lieu de 3<sup>ème</sup>. Idem pour Menton municipale.

Vallauris passe de Trésorerie de 3<sup>ème</sup> catégorie à RP5 (perte de l'activité collectivités locales), le poste d'adjoint est supprimé

Un emploi de cadre A est désimplanté à Beausoleil..

### **9° Questions diverses**

\*Les représentants du personnel se sont inquiétés de la disparition des défibrillateurs.

L'administration nous apprend qu'ils ont été rendus car défectueux...

\*Suite à l'affectation prochaine d'un agent handicapé à la trésorerie d'Antibes municipale, les représentants FO ont demandé si le niveau d'équipement était suffisant. Des toilettes vont être spécialement aménagées à cette occasion.

\*FO s'est inquiété également de l'avenir du Centre des Pensions.

Pour Mme Assouline, c'est une inquiétude légitime. En effet, d'après les informations qui circulent, sur 29 centres 10 seulement seraient conservés, elle n'a pas de calendrier précis, elle doit se rendre à Paris et posera la question sur ce sujet.

Le CRP de Nice est un gros centre, alors pourquoi le supprimer ? peut-être le prix de l'immobilier trop élevé dans le département

\*A propos d'un décret sur la prise en charge des frais de transports publics qui serait étendue aux agents utilisant leur véhicule personnel..

La présidente ne pense pas qu'il concerne la Fonction Publique et s'étonne qu'après le Grenelle de l'environnement on puisse indemniser les transports personnels.

A la demande de FO, l'administration rappelle les dates des 2 ponts naturels de 2009, hormis le 2 janvier qui pouvait être pris sur 2008, ce sera les **22/05/09** et le **13/07/09**.

RAPPEL : Un de ces 2 jours devra être pris en autorisation d'absence pour « remplacer » la perte des jours comptables.

### **Vos Représentants FO**

P.CINQ V. ROMAND J.VERPLAETSE